

CODE DE DEONTOLOGIE

Article 2 : application

Le présent code s'applique à tous les membres praticiens de l'institut de Psychoboxe qui sont par ailleurs tenus d'exercer dans le respect des lois et des règlements régissant leur profession. Les organismes agréés pour la pratique de la Psychoboxe seront tenus d'y souscrire par convention.

Article 3 : compétence

Ne pourront prétendre au titre de Psychoboxeur que des praticiens dûment formés, agréés et supervisés dans le cadre de l'Institut de Psychoboxe, et ceci quelles que soient leurs qualifications professionnelles antérieures.

Article 6

Les applications de la Psychoboxe en psychothérapie seront totalement soumises au secret professionnel. Les praticiens seront tenus de justifier par ailleurs d'un titre les autorisant à pratiquer une psychothérapie selon les modalités prévues par la loi : psychanalystes, psychiatres, psychologues cliniciens, autres...

L'institut de Psychoboxe s'engage à vérifier l'exactitude des renseignements fournis par le pratiquant et garantit quant à lui les conditions de formation, d'habilitation et de la supervision des praticiens dans la spécificité de la Psychoboxe.

Article 8

Quel que soit son champ d'application, la libre adhésion du demandeur est une condition absolue à l'exercice de la Psychoboxe. Les psychoboxeurs pratiquants y veilleront par des entretiens préliminaires destinés à préciser le cadre et à vérifier que le demandeur y a accès. Les organismes agréés pour cette pratique y veilleront par la mise en place du cadre et la qualité de l'information transmise.

Le non-respect de cette règle entraînera la suppression de l'agrément du lieu de pratique et la radiation du psychoboxeur de l'Institut.

Aucune injonction thérapeutique ne pourra être acceptée en Psychoboxe. Aucune pratique ne pourra être faite sous une pression extérieure, ou étant la condition d'un accès à un hébergement, à un diplôme, ou pour éviter l'incarcération...

-NB : autorisation parentale exigée pour les mineurs

-Public concerné

10-21 ans

-Contre-indication

Personnalité psychotique

-Lieux des séances

Nîmes

Redessan

Liste des praticiens certifiés par l'INP (Institut National de Psychoboxe) :

Mme Clémence CHEVALIER

Mme Lisa FEVRIER

Mme Amandine CABIRON

Mme Julie RIEUSSEC

Mme Malika ALLAF

Mme Julie MARTIN

Mr Karim ROUGUI

Mr Ghislain PATEUX

CONTACTS :

Mr Florent BRIL

Directeur de l'association Coste

Mr Ghislain PATEUX

Référent psychoboxe

Tél : 04 66 36 94 94

Email : psychoboxe@assocoste.fr



Association Coste 

PSYCHOBOSXE

Si votre enfant a des difficultés pour canaliser ses émotions, s'il ne réussit pas à les verbaliser.

Si votre enfant a été victime ou auteur de violences et qu'il désire mettre au travail cette question de la violence.

*L'association Coste a un outil pour vous aider : **la Psychoboxe.***

Prenez contact avec notre équipe afin qu'ensemble, nous l'accompagnions sur ce chemin des affects.

PSYCHOBXO

La **Psychoboxe** est une pratique fondée par **Richard HELLBRUNN** dans le but de permettre à un sujet, à travers ses gestes, ses affects et ses représentations, de remettre en jeu l'universalité des processus et la singularité des positions qui

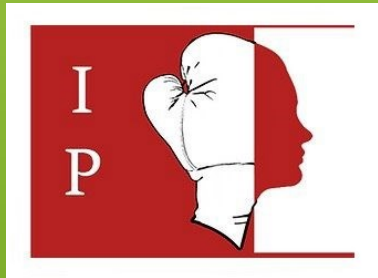
émergent de sa confrontation à ce qui lui est violence, dans son corps, sa parole

La **Psychoboxe** se pratique dans un cadre formellement défini sous forme de combats libres à frappes atténuées.

Il s'agit de passer par la dimension corporelle (à travers ce combat) pour arriver à la parole.

Elle emprunte sa gestuelle essentiellement à la boxe dont elle se différencie par l'absence d'apprentissage technique.

Cette méthode ne cherche pas à modifier les comportements mais aide les jeunes à mieux comprendre ce qui se passe en eux, à trouver des repères.



Orientations :

-Médiation thérapeutique destinée à mieux comprendre son rapport à la violence physique et psychique subie et/ou agie.

-Permettre de trouver ses repères quant à ses limites en intégrant son image du corps.

Déroulement :

-Accueil du jeune et présentation de la séance par l'équipe de Psychoboxe.

-Combat d'une minute trente avec un psychoboxeur en présence d'un psychologue.

-Echange et discussion autour de cette mise de gants.

-Programmation ou non d'une autre séance.

-Rythmicité des séances

Une séance tous les quinze jours.